

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 3 du 17 janvier 2019**

**PARTIE TEMPORAIRE  
État-Major des Armées (EMA)**

**Texte 11**

**CIRCULAIRE N° 2411/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR**

relative au recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur en chef de deuxième classe en 2019.

*Du 14 décembre 2018*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines »*.

**CIRCULAIRE N° 2411/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR relative au recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur en chef de deuxième classe en 2019.**

*Du 14 décembre 2018*

NOR A R M E 1 8 5 2 1 9 4 C

---

*Références :*

Décret n° 2008-942 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 24 ; signalé au BOC 41/2008 ; BOEM 503.1.1.2) modifié.  
Arrêté du 1er septembre 2015 (JO n° 212 du 13 septembre 2015, texte n° 16 ; signalé au BOC 41/2015 ; BOEM 503.1.2.2).

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 1010/ARM/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR du 24 mai 2018 (BOC n° 22 du 7 juin 2018, texte 8).

*Référence de publication :* BOC n° 3 du 17 janvier 2019, texte 11.

---

Selon les dispositions de l'article 6. du décret de référence, un recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe est organisé en 2019.

**1. MODALITÉS DE CANDIDATURE.**

**1.1. Conditions de candidature.**

Peuvent être recrutés sur leur demande au grade d'ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe les commandants inscrits au tableau d'avancement et les lieutenants-colonels du corps des officiers logisticiens des essences, âgés de quarante-huit ans au plus et titulaires concomitamment :

- d'un des brevets de l'enseignement militaire du deuxième degré ;
- d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme conférant le grade de master ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les domaines de spécialité définis dans l'arrêté de référence.

**1.2. Composition des dossiers.**

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un *curriculum vitae* ;
- la fiche de candidature figurant en annexe ;
- un formulaire unique de demande de changement de corps statutaire (FUD CHCO).

Il appartient aux directions locales des essences (DLE) de renseigner les champs suivants :

- exercice de promotion ; nombre de candidatures ; corps futur.

### 1.3. Transmission des dossiers.

Les dossiers devront être adressés pour le 19 avril 2019, terme de rigueur à la cellule formation de la direction centrale du service des essences des armées (DCSEA).

Les candidats seront soumis à un examen d'aptitude devant un jury désigné par la DCSEA, qui permet d'apprécier la personnalité, la motivation, la qualité de jugement et d'expression, et l'aptitude à exercer des fonctions de direction du candidat.

Cet examen se déroulera à la DCSEA, le 7 mai 2019. L'ordre de passage des candidats sera précisé dans une note de convocation, sous timbre de la DCSEA. Les frais de déplacement sont à la charge des organismes d'affectation.

### 2. ABROGATION - PUBLICATION.

La circulaire n° 1010/ARM/DCSEA/SD-RH/PM/RFR du 24 mai 2018 relative au recrutement dans le corps des ingénieurs militaires des essences au grade d'ingénieur en chef de deuxième classe en 2018 est abrogée.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe,  
sous-directeur des ressources humaines,*

Luc MARGOTIN.